

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

«Tu es majeur maintenant, il est temps de prendre tes responsabilités mon fils.» Quel jeune garçon arrivé à l'âge de dix-huit ans n'a pas entendu une phrase de ce genre? Phrase anodine au demeurant, sorte de lieu commun, mais qui transmet une vérité humaine fondamentale: l'individu doué légalement de raison est responsable de ses actes.

Il est curieux de voir, de l'autre côté de la balance, à quel point plus personne ne veut prendre de responsabilités. Même les dirigeants cherchent à se couvrir en toutes circonstances, et cela est particulièrement visible chez nos politiciens, qui gèrent avec tant de brio la crise du roi des virus.

Le simple fait d'agir implique un choix, une décision et une responsabilité quant aux éventuelles conséquences de ce choix. Si je décide de dépasser la limitation de vitesse en voiture, ce choix peut impliquer une amende, un accident voire des morts. Je suis responsable du paiement de l'amende, des dégâts et des indemnités. Jusque-là rien que de très logique et c'est pourquoi, lorsque j'ai entendu parler pour la première fois de l'initiative pour des entreprises responsables, l'idée m'a paru bonne. Si une entreprise qui développe son activité à l'étranger provoque un dommage quelconque, n'est-il pas normal que le lésé puisse en demander réparation au lieu de domicile du responsable, surtout si le dommage a été causé dans un pays dit en voie de développement où règne la corruption à tous les étages et où donc le demandeur ne pourrait pas voir garantie l'impartialité des tribunaux? Oui, mais si le litige survient en France par exemple? De quel droit les tribunaux suisses se permettraient-ils d'envahir les compétences des tribunaux français?

Une fois l'initiative lue avec attention, les questions se multiplient. Tout d'abord, on n'y parle que de deux principes: les droits de l'homme et la protection de l'environnement. Nous passerons sur le fait que les initiants doivent être des vieux machos rétrogrades, car ils ne parlent pas de «droits humains», et nous concentrerons sur le flou artistique qui entoure ces notions et surtout sur les conséquences potentielles qu'elles recouvrent. «(...) les droits de l'homme internationalement reconnus et les normes environnementales internationales» sont des sacs dans lesquels on ne sait absolument pas ce que l'on va trouver dans le futur. Une multinationale qui magouillerait pour faire expulser des paysans de terres riches en métaux rares violerait-elle les

droits de l'homme, ou se rendrait-elle coupable d'un délit de droit commun qui ne pourrait donc pas être jugé par les tribunaux helvétiques?

*On en arrive au point le plus dangereux de l'initiative, qui développe l'étendue de la responsabilité d'une entreprise active au niveau international et qui dit: «Les entreprises sont tenues de faire preuve d'une diligence raisonnable; elles doivent notamment (...) prendre des mesures appropriées en vue de prévenir toute violation des droits de l'homme internationalement reconnus et des normes environnementales internationales (...); ces obligations s'appliquent aux entreprises contrôlées, **ainsi qu'à l'ensemble des relations d'affaires**¹. (...)»*

Cela signifie que l'entreprise ayant son siège en Suisse devra mettre en place des contrôles non seulement au niveau de ses propres collaborateurs, mais également à l'intérieur des entreprises locales avec lesquelles elle collabore. C'est un peu comme si, un ami ayant provoqué un accident au volant de la voiture que je lui avais prêtée, on venait me demander d'en prendre la responsabilité pour n'avoir pas été à côté de lui au moment des faits, afin de m'assurer qu'il regardait bien la route.

Cette initiative ressemble finalement plus à une attaque directe contre les multinationales suisses, lancée par un conglomérat de cinquante ONG dont on peut supposer qu'elles ont plus d'affinités avec les milieux anticapitalistes qu'avec les organisateurs du Forum de Davos. Je voterai NON.

Michel Paschoud

¹ Souligné par moi.

Arroseurs arrosés

Le journal *Le Temps* a lancé un gros pavé dans la mare en publiant, le 31 octobre, une longue enquête sur les comportements déplacés et malsains qui semblent avoir eu cours depuis de nombreuses années au sein de la Radio-télévision suisse romande (RTS). L'article dénonce, premièrement, des cas de harcèlement psychologique et sexuel de la part de deux cadres à l'encontre de leurs subordonnées; ces cadres n'ont pas été sanctionnés et ont au contraire été maintenus dans leurs fonctions, voire promus dans des «placards dorés». En second lieu, on nous présente une collection de frasques peu ragoûtantes de l'ex-présentateur vedette du téléjournal, Darius Rochebin, qui aurait multiplié les conversations scabreuses et les gestes déplacés envers quelques dames et surtout envers de nombreux jeunes messieurs, tentant de séduire ces derniers en usant de son aura et en trichant sur les réseaux sociaux.

M. Rochebin a annoncé son intention de se défendre contre ces allégations, affirmant qu'il n'avait jamais commis aucun acte illégal. Ses avocats ont estimé que l'article du

Temps mélangeait abusivement des éléments de la vie privée du journaliste avec les cas de harcèlement commis par les deux cadres de la RTS.

Nous n'aimons pas beaucoup M. Rochebin – et maintenant nous savons pourquoi –, mais nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'il n'a pas complètement tort. A ce stade des révélations, rien n'indique clairement qu'il aurait abusé de son pouvoir hiérarchique, ni commis des actes pénalement répréhensibles. Ce qu'on peut lui reprocher, et nous le lui reprochons volontiers, c'est d'avoir des mœurs dissolues et contre-nature. Or nous vivons à une époque où tout est permis et où il est interdit d'interdire – à tout le moins en matière de mœurs dissolues et contre-nature. Si les accusateurs de M. Rochebin étaient des gens d'Eglise, on comprendrait; mais l'attaque émane ici de ses confrères journalistes, qui se signalent rarement par leur engagement en faveur de la morale traditionnelle. Faut-il alors voir dans cette affaire une pure hypocrisie? une dénonciation délibérément opportuniste? le plaisir d'un «coup médiatique» fumant? ou seulement la preuve que la morale traditionnelle, bien qu'officiellement honnie par le monde moderne, subsiste discrètement mais obstinément tout au fond de l'âme humaine?

Nous laisserons aux avocats de M. Rochebin le soin de plaider tout cela. Nous n'allons pas nous acharner sur cet homme désormais à terre, mais nous n'allons pas le défendre non plus. Il n'a certainement pas été le pire des journalistes, mais il a participé comme les autres à un système médiatique inquisiteur, qui passe son temps à juger de ce qui est bien ou mal, à distribuer les bons et les mauvais points et à porter des regards soupçonneux sur tout ce qui s'écarte peu ou prou des dogmes momentanés. Aujourd'hui, c'est lui qui en fait les frais.

Surtout, à travers Darius Rochebin, c'est toute l'orgueilleuse RTS qui se trouve aujourd'hui sous le feu de la critique. Les puissants pontifes du service public font désormais face à des «plus purs qui les épurent». C'est un plaisir qu'on ne se refuse pas, une satisfaction presque thérapeutique. Vous aimiez voir les grands de ce monde mordre la poussière? Eh bien! rampez maintenant!

Pollux

Encore le GSsA

Toujours convaincu que les guerres n'existeraient plus si les armes disparaissaient, le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) veut que soit interdit le financement des entreprises dont la production de matériel de guerre dépasse 5%.

J'ai peut-être mal cherché, mais je n'ai trouvé aucune liste de ce qui est considéré comme du matériel de guerre. Cette imprécision à elle seule me déplaît. Comment

veut-on que les citoyens se prononcent si on ne leur dit pas exactement de quoi il retourne?

Il y a notamment les bombes, les armes à feu, les canons, les chars, les avions de combat, évidemment. Mais va-t-on interdire aussi le financement des entreprises qui fabriquent des uniformes, des tenues de combat, des bottes, des casques, des masques de protection, des instruments de précision à usage à la fois civil et militaire, des toiles de tentes, des filets de camouflage, des couteaux militaires – sans tire-bouchon! –, par exemple, tous objets indispensables à une armée apte à défendre le territoire d'un pays, du nôtre, en particulier? On voudrait le savoir.

L'armée suisse mène en ce moment une guerre sans merci contre un ennemi impitoyable, selon une stratégie toute nouvelle: la guerre en charentaises, qui consiste à supprimer tous les cours de répétition pour protéger nos valeureux soldats d'un adversaire méchamment couronné. Il est évident que si ce type de défense devait s'appliquer à une guerre classique, le GSsA serait fondé à proposer des mesures propres à affaiblir davantage encore la défense nationale.

Mais nous n'en sommes pas encore là. Il convient donc de rejeter, le 29 novembre, l'initiative «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre».

Mariette Paschoud

Etrange Amérique

Le peuple américain ne cessera pas de nous surprendre: probablement le plus avancé en toutes sortes de technologies de pointe, il est doté d'un système électoral digne du XIX^e siècle, avec des bureaux dépourvus de contrôle indépendant et des bulletins de vote imprimés sur papier libre, sans aucune marque ou filigrane destinés à distinguer un bulletin authentique d'une vulgaire copie.

Dans de telles conditions, évidemment, un recomptage de ces bulletins ne serait d'aucun secours à l'établissement de la vérité, et M. Donald Trump va devoir admettre sa défaite.

Il a vraisemblablement raison lorsqu'il dénonce une fraude massive en faveur de son adversaire, lequel l'avait d'ailleurs naïvement avouée dans une interview largement diffusée sur les réseaux sociaux: «Nous avons mis sur pied la plus vaste et la plus inclusive organisation de fraude électorale dans l'histoire des Etats-Unis.»

Mais c'était **avant le vote** qu'il fallait prendre les mesures pour éviter la fraude: marquage discret des bulletins officiels, contrôle des bulletins parvenus par correspon-

dance (comme le système suisse: un votant = un bulletin), contrôle subséquent par commune (le citoyen est bien vivant et il réside dans la commune, son vote n'a pas déjà été enregistré, etc). En outre, dans tout centre de dépouillement, des observateurs neutres doivent s'assurer du respect des procédures et ne pas accepter des bulletins parvenus après la clôture par sacs entiers!

C'est donc M. Joe Biden qui va probablement occuper la Maison Blanche dès le 20 janvier prochain, que M. Slobodan Despot décrit comme «un vieillard compromis et gâteux, à qui aucun médecin responsable n'accepterait de prolonger le permis de conduire»¹. Car ce n'est pas une Haute Autorité qui, comme l'arbitre sur un ring de boxe, déclare officiellement qui est vainqueur, c'est la presse et c'est la rue.

Sleeping Joe étant visiblement atteint de démence sénile, il pourrait bien laisser son siège à sa vice-présidente Kamala Harris, dans quelques mois, qui deviendrait alors la première présidente noire des Etats-Unis d'Amérique.

Claude Paschoud

¹ *Antipresse* n° 258 du 8.11.2020, page 3.

Présomption

La Suisse officielle, par la voix du Conseil fédéral, prétend devenir «un plus pour la paix» en briguant un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour les années 2023 et 2024¹. «Ce siège permettrait à la Suisse de contribuer à la paix et la sécurité dans le monde, selon le Conseil fédéral.»

Si les mots ont un sens, le Conseil fédéral estime que la Suisse n'a pas contribué à la paix et à la sécurité de notre planète jusqu'ici et qu'il convient de remédier d'urgence à ce lamentable état de fait, à cet inqualifiable égoïsme, à cet ignoble défaut de solidarité internationale.

A quoi donc sert notre présence à l'ONU si nous n'y avons jamais exercé la moindre influence bénéfique à ce jour? Pourquoi donc faut-il être membre du Conseil de sécurité, fût-ce à titre temporaire, pour se profiler comme apôtre de la paix et de la sécurité?

Une fois de plus, nos autorités, dominées par leur complexe d'infériorité, essaient de jouer dans la cour des grands. Mais, en réalité, les décisions de Conseil de sécurité, qui vont rarement dans le sens de la paix et de la stabilité, sont prises – ou bloquées – par les Etats-Unis, la Russie, la Chine et, dans une moindre mesure, la France et le Royaume-Uni, pour la bonne raison que ces cinq Etats sont les seuls membres permanents du Conseil et les seuls à disposer du droit de veto. Les autres font de la figuration.

Qu'est-ce qui fait croire au Conseil fédéral qu'il en ira différemment pour la petite Suisse?

Il y a trois siècles et demi, Jean de La Fontaine publia une fable intitulée: *La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf*, où l'on peut lire ceci: «La chétive pécore s'enfla si bien qu'elle creva.»

M.P.

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/la-suisse-finalise-sa-candidature-au-conseil-de-securite-829678544288>.

Autre temps, autre langage

La prudence de l'Occident à l'égard de l'islam est un fait notoire. Elle témoigne davantage de sa peur que de sa lucidité. Aussi, je trouve opportun de rappeler les propos du pape Léon XIII dans sa lettre encyclique *In pluribus* du 5 juin 1888: «Si l'ignoble traite d'êtres humains a réellement cessé sur mer, elle n'en est que trop largement pratiquée sur terre, avec trop de barbarie, non seulement en Afrique. Du moment en effet qu'aux yeux des mahométans, les Ethiopiens et les habitants de nations semblables sont considérés comme étant à peine supérieurs aux bêtes, il est aisé de concevoir avec quelle perfidie et quelle cruauté ils les traitent; c'est à en faire frémir. Ils font subitement irruption, à la manière et avec la violence des voleurs, dans les tribus de l'Ethiopie, qu'ils surprennent à l'improviste, ils envahissent les villes, les campagnes et les villages, dévastant, détruisant et pillant tout; ils emmènent les hommes, les femmes et les enfants, proie facile à prendre, pour les conduire de vive force aux marchés les plus infâmes. (...) chacun de ceux qui sont ainsi vendus et livrés se voit avec douleur séparé de sa femme, de ses enfants, de ses parents, et le maître au pouvoir duquel il échoit l'assujettit à un esclavage très dur et abominable, l'obligeant même à embrasser la religion de Mahomet.»

Tout commentaire est superflu. Ces faits parlent d'eux-mêmes et nous apprennent la vérité de l'islam lorsqu'il se trouve en position de force. Si l'Occident ne se réveille pas, il connaîtra malgré lui le même avenir pour ses populations non musulmanes.

Michel de Preux

Liberté d'expression

Quand *Charlie Hebdo* commet des sottises dangereuses – publier une nouvelle fois des caricatures qui lui ont valu un attentat meurtrier, par exemple – et se plaint des menaces que lui valent ses excès, la quasi-totalité de la classe politico-médiatico-artistico-intellectuelle française vole à son secours au nom de la liberté d'expression et du désormais fameux «droit au blasphème».

Quand la jeune Mila, qui avait connu en janvier les pires ennuis, menaces de mort comprises, pour avoir tenu sur l'islam via les réseaux sociaux des propos orduriers, récidive et se retrouve dans le collimateur de ses ennemis, les défenseurs des «valeurs de la République» remontent au créneau.

Quand un professeur français prend le risque d'utiliser, dans un cours de propagande politique, les trop célèbres caricatures de Mahomet qui ont valu tant de malheurs à *Charlie Hebdo*, et se trouve de ce fait victime d'un attentat abominable, c'est encore la liberté d'expression et le droit au blasphème que brandissent ses concitoyens.

Quand un curé haut-valaisan se voit retirer, à la demande de parents d'élèves, les cours de religion qu'il donnait à des adolescents du cycle d'orientation d'Aletsch, au motif que ses élèves «auraient été choqués et apeurés» parce qu'il leur aurait parlé de la damnation éternelle et aurait émis l'opinion que les tatouages sont l'œuvre du diable¹, personne ne s'émeut. Oubliée la liberté d'expression. On éjecte le mal-pensant, qui n'a même pas blasphémé.

Le Valais n'est pas la France. D'autre part, le Conseil national vient de refuser l'abolition du délit de blasphème², c'est-à-dire du fait de «bafouer les convictions d'autrui en matière de croyance, en particulier de croyance en Dieu».

Mais on aurait tort de croire que la France est mieux lotie que notre pays en matière de liberté d'expression. Simplement, à une ou deux exceptions près, elle n'a pas les mêmes tabous ni les mêmes «valeurs».

En France, la religion dominante est le laïcisme, qui est à la laïcité – principe de la séparation des institutions religieuses et de l'Etat – ce qu'est l'islamisme à l'islam dit modéré. Le laïcisme rejette en bloc toutes les autres religions. Ses grands prêtres sont *Charlie Hebdo* et tous ceux qui se pâment devant la bassesse et la vulgarité d'icelui. Je ne suis pas sûre qu'ils apprécieraient qu'on publie à leur sujet des caricatures obscènes.

Je suis moi aussi attachée à la liberté d'expression – bien que j'aie quelques raisons de penser que c'est une vue de l'esprit. Toutefois, je crois aussi aux vertus du savoir-vivre – à ne pas confondre avec le sacro-saint *vivre ensemble* –, lequel implique un minimum de respect pour autrui et une manière d'exprimer les choses qui peut être grinçante, ironique, voire acerbe, mais reste dans les limites de la bienséance.

M.P.

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/les-tatouages-sont-loeuvre-du-diable-juge-un-cure-954402133984>.

² <https://www.20min.ch/fr/story/la-suisse-nabolira-pas-le-delit-de-blaspheme-536431360869>.

Le scandale Sophie Pétronin

En 2012, les rebelles du *Mouvement national pour la libération de l'Azawad* (MNLA) investissent Gao, dans le nord du Mali, où travaille Sophie Pétronin. Elle se réfugie à l'ambassade d'Algérie, s'échappe par une porte arrière et peut être exfiltrée du pays avec l'aide d'amis.

Elle y retourne pourtant l'année suivante, en toute connaissance des dangers qu'elle court. Elle sera enlevée le 24 décembre 2016 par le *Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans* (GSIM), association salafiste liée à *Al-Qaïda*, qui s'occupera d'une part de sa rééducation et d'autre part des négociations en vue de sa libération.

Sa rééducation est achevée et réussie: elle est devenue musulmane, elle se prénomme désormais Mariam et elle affirme avoir été bien traitée, *avec respect*, par ses ravisseurs. Les négociations avec Bamako ont donné aussi d'heureux résultats (pour ses ravisseurs): le gouvernement français a payé une rançon dont on ignore le montant exact, mais qui est vraisemblablement à six chiffres, et il s'est engagé à libérer deux cent six djihadistes, soit des terroristes assassins que les troupes françaises retrouveront prochainement en face d'elles.

Certes, ce n'est pas principalement en faveur de Mme Pétronin que cette libération de djihadistes a été acceptée, mais surtout en faveur de la libération de Soumaïla Cissé, plusieurs fois ministre et plusieurs fois candidat à la présidence du Mali. Il n'en reste pas moins que ce sont les troupes françaises stationnées au Mali qui vont procéder à l'élargissement des prisonniers, et c'est le président Macron qui s'est ridiculisé en venant accueillir le 9 octobre à sa descente d'avion une «otage» devenue musulmane, chantant les louanges de ses ravisseurs et promettant qu'elle allait dès que possible retourner au Mali.

C.P.

Education

Carpostal et l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE) envisagent de priver provisoirement de bus scolaire soixante-quatre enfants de quatre à six ans, dont certains sont trop indisciplinés¹. Comme le chauffeur ne peut à la fois conduire et maintenir l'ordre, Carpostal et l'ASIPE menacent de suspendre ce transport scolaire en guise de sanction.

Il s'agirait évidemment d'une sanction collective, ce qui est injuste. Il serait bien préférable de déterminer qui sont les coupables et de ne priver de bus scolaire que ceux-ci, quitte à «punir» en fait leurs parents, contraints de les conduire à l'école eux-

mêmes. Peut-être songeraient-ils alors, ces parents, à inculquer à leurs rejetons quelques règles de comportement élémentaires.

Nous n'aurions alors pas à lire dans l'encadré qui accompagne l'information publiée par *20 minutes* en ligne le 10 novembre qu'«un conducteur de bus, qui avait réprimandé des enfants, s'est retrouvé dans le collimateur de certains parents» et a subi une mutation. Nous n'aurions pas à apprendre non plus que «pour que le transport scolaire des 4-6 ans se déroule dans le calme, il a même été fait appel à un médiateur et à des surveillants pour sensibiliser les enfants sur la bonne conduite à adopter durant le trajet».

Nous n'aurions pas à subir cela en buvant notre café du matin, parce que les parents des précoces enquiquineurs se décideraient enfin à faire leur travail, qui est d'éduquer leurs enfants.

Cela dit, il est irresponsable d'attendre d'un chauffeur de bus scolaire qu'il transporte soixante-quatre presque bébés, inaptés à comprendre les beautés de la sensibilisation, sans l'accompagnement d'un ou deux adultes à poigne, qui seraient autorisés à «réprimander des enfants» sans se retrouver «dans le collimateur de certains parents».

M.P.

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/bus-scolaire-turbulents-et-sages-menaces-de-punition-collective-916786703584>.

Ne dites pas...

Ne dites pas: «Monsieur Pierre Maudet, conseiller d'Etat genevois démissionnaire, déclare qu'il a pressurisé ses collaborateurs pour le bien de la collectivité.» Dites: «Monsieur Pierre Maudet, conseiller d'Etat genevois démissionnaire, déclare qu'il a pressuré ses collaborateurs pour le bien de la collectivité.»

Le souci du bien commun doit être prioritaire, évidemment, pour un conseiller d'Etat. Aussi ne saurait-on reprocher à ce dernier de servir ses concitoyens par tous les moyens, y compris l'épuisement de son personnel et son intention de se présenter à sa propre succession quand aura lieu l'élection complémentaire entraînée par sa démission.

Je ne serais pas étonnée que M. Maudet ait fait l'objet d'une cabale. Il ne serait ni le premier ni le dernier politicien trahi par ses pairs.

Mais je ne peux m'empêcher de penser qu'il joue avec le feu en comptant sur les Genevois pour le renvoyer au Gouvernement et en se posant en héros qui sacrifie son intérêt à celui de la population.

Le pinailleur

Promotion

La commission des affaires juridiques du Conseil des Etats s'est ralliée mardi à la proposition du National pour faciliter le changement de sexe en Suisse¹.

De quoi s'agit-il? Tout simplement de permettre à un mineur ou à une personne sous curatelle de changer de sexe sans le consentement de son représentant légal.

Je ne vois aucun inconvénient à ce que des gens changent de sexe, à condition qu'il soit avéré que leur vie sera intenable si ce changement n'a pas lieu et qu'ils connaissent et acceptent les inconvénients qu'entraînera leur nouvelle identité sexuelle.

Mais une décision de cette sorte doit être prise par une personne apte à analyser la situation, à peser mûrement le pour et le contre. Je ne suis pas sûre qu'un adulte sous curatelle remplisse ces conditions, mais, en vérité, je n'en sais rien.

Il est certain, en revanche, que des adolescents perturbés pourraient attribuer, compte tenu du sexuellement correct ambiant, un mal-être provisoire à une «erreur d'aiguillage» sexuel, alors qu'ils subissent en réalité les affres du passage à l'âge adulte moins aisément que d'autres et qu'ils peuvent être influencés par les idéologies à la mode.

Le barrage que doit dresser, comme dans les autres domaines, le consentement des parents ou du tuteur est d'autant plus indispensable que le changement de sexe chirurgical est irréversible. Imposer un délai de réflexion aux jeunes mineurs, même contre l'avis des sexologues et des psychologues, est non seulement un droit, mais un devoir des représentants légaux.

De toute façon, les Chambres fédérales n'ont pas à se mêler de «faciliter», c'est-à-dire de promouvoir le changement de sexe.

Elles feraient mieux de «faciliter», c'est-à-dire de promouvoir, l'utilisation des neurones chez les élus fédéraux.

M.P.

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/pas-besoin-du-consentement-du-representant-legal-pour-changer-de-sexe-771106655039>

Bricoles

Grande première

*L'Eglise évangélique réformée de Suisse a élu Rita Famos à sa présidence. C'est la première fois qu'une femme dirigera une Eglise au niveau national dans le pays*¹.

La presse s'extasiait début novembre devant l'élection à la présidence de l'association dite Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) d'une femme pasteur zuricoise.

Il n'y a pourtant pas lieu de s'esbaudir. L'EERS n'existe que depuis le 1^{er} janvier 2020 et s'est jusqu'ici signalée principalement par la piteuse démission de son président, qui avait, semble-t-il, oublié certains préceptes de la Bible en matière de mœurs.

On ne saurait donc assimiler l'élection de Mme Famos à une éclatante victoire féminine survenue après de longues années de domination patriarcale au sein d'une Eglise «nationale» séculaire.

Et comme ni l'Eglise catholique romaine ni l'Eglise orthodoxe n'existent «au niveau national»², on ne voit vraiment pas où se situe l'exploit!

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/premiere-femme-elue-a-la-tete-dune-eglise-nationale-315458385047>.

² L'Eglise catholique-chrétienne n'est «nationale» que parce qu'elle forme un seul diocèse pour tout le pays.

Coup d'un soir

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) s'inquiète des risques que fait courir le Coronavirus aux Suisses qui s'ébattent avec des partenaires inconnus et préconise une bonne douche avant de passer à l'acte¹.

Je ne saisis pas très bien comment une douche pourrait empêcher le virus de se transmettre par des particules liquides sortant de la bouche ou du nez. Je discerne en outre une contradiction entre cette recommandation de l'OFSP et l'obligation de respecter la distance de sécurité et de porter un masque. Les «coups d'un soir» doivent-ils vraiment être préservés, alors qu'il n'est plus possible d'aller s'attabler entre amis dans un bistrot sympathique ou de rendre visite aux malades dans les hôpitaux?

Si l'OFSP tient absolument à doucher les amateurs de «coups d'un soir», qu'il leur recommande une douche glacée. Il paraît que c'est souverain pour apaiser les ardeurs amoureuses.

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/coup-dun-soir-lofsp-conseille-de-se-doucher-avant-936727464418>.

Symbole

A Genève, le jet d'eau, qui devait être remis en service après son entretien annuel, restera à l'arrêt, «afin de rappeler les mesures sanitaires à la population»¹.

Je doute que les Genevois puissent être *conscientisés* par ce qui est, paraît-il, un geste symbolique. Je ne crois pas non plus qu'on pourrait «rappeler les mesures sanitaires» à la population bernoise en interdisant aux ours l'accès à leur parc, ou encore à la population vaudoise en bouchant les latrines médiévales du Château de Chillon.

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/le-jet-deau-reste-a-larret-pendant-la-deuxieme-vague-116277284007>.

Incidents

Au Mozambique, des islamistes membres de l'Etat islamique ont décapité cinquante personnes¹.

Le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres «s'est dit choqué par la brutalité de ces massacres» et a recommandé aux autorités mozambicaines d'«ouvrir une enquête sur ces incidents» et de «demander des comptes aux responsables».

On croit rêver! Tout ce qui **choque** – Shocking, ma chère! Puis-je avoir encore un verre de porto? – ce personnage, c'est la **brutalité** de ce qu'il qualifie d'**incidents**! Tout ce qu'il souhaite, c'est l'ouverture d'une bête enquête, qui n'aboutira sûrement pas, et la punition des **responsables**!

On aurait au moins pu attendre du patron de l'ONU qu'il soit **horrifié** par le **massacre** lui-même, qu'il parle d'**actes ignobles** plutôt que d'incidents et qu'il préconise la **traque impitoyable** des **coupables**.

Ça n'aurait probablement pas eu beaucoup plus d'effet que ses propos si modérés, mais, au moins, il aurait sauvé l'honneur.

L'amour de la paix ne doit pas être synonyme de mollesse et de veulerie.

M.P.

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/des-militants-islamistes-decapitent-plus-de-50-personnes-108291700593>.

Le Pamphlet
Case postale 998
1001 Lausanne

Courriel: courrier@pamphlet.ch
ccp:10-25925-4

Rédacteur responsable: Mariette Paschoud
ISSN 1013-5057